

Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

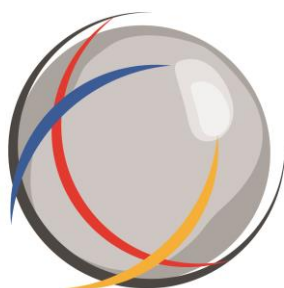
Comité Régional PACA FFPJP

50 Avenue St Ruf – 84000 AVIGNON – Tel : 04 90 86 37 05 – Fax : 04 32 74 07 40

Email : cr-paca@petanque.fr

Retrouvez toute l'actualité sur notre site Internet : www.petanque-pacaffjp.org

Championnat Régional des Clubs PACA Féminin



**COMITÉ
RÉGIONAL
PACA F.F.P.J.P.**

**PÉTANQUE &
JEU PROVENÇAL**

Guide 2018

INTRODUCTION

Madame, Monsieur, Chers amis,

J'ai l'honneur et le plaisir de vous communiquer le guide 2018 du CRC PACA FEMININ qui regroupe tous les documents dont vous aurez besoin afin de mener à bien vos rencontres de championnat.

Ce guide lance la cinquième saison du Championnat Régional des Clubs PACA FEMININ. Cette compétition, conviviale et enrichissante, rencontre un vif succès auprès des féminines licenciées en région PACA.

A la vue du grand nombre d'équipes participantes le comité de pilotage a créé une seconde division.

Cette année le CRC PACA Féminin se déroulera sur deux week-ends pour le CRC 1 les 29 et 30 Septembre, avec demi-finale et finale le samedi 13 Octobre. Le CRC 2 se déroulera les 29 et 30 Septembre.

Bien évidemment, je vous souhaite la meilleure réussite sportive possible dans cette épreuve qui représente pour le Comité Régional PACA un moyen de rencontre et de développement de la pratique pour tous.

Je vous remercie d'avoir pris la décision d'y participer.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Chers amis, en l'expression de mes sentiments sportifs les meilleurs.

La Présidente du Comité Régional PACA FFPJP

Lucette COSTE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Lucette Coste', is written over a faint, light blue rectangular stamp or watermark.

SOMMAIRE

➤ **REGLEMENT INTERIEUR CRC PACA FEMININ 2018**

Comme tout règlement, il fixe le cadre et les règles de ce championnat. Il s'agit du document de base à consulter dès que vous avez une interrogation sur le déroulement de la compétition.

➤ **COORDONNEES**

Vous trouverez dans ce guide, les coordonnées des membres du comité de pilotage et des autres équipes qui participent à votre groupe du C.R.C PACA FEMININ 2018 afin que vous puissiez les contacter avant la date de la compétition ou en cas de problème.

Nous vous prions de bien vouloir les utiliser exclusivement dans le cadre de ce championnat et de ne pas les diffuser.

➤ **GROUPE ET CALENDRIER 2018 (cf. Document annexé)**

➤ **FEUILLE DE MATCH**

Chaque rencontre nécessite 3 feuilles de matches. Une pour chaque équipe où le capitaine écrit la composition de chaque Tête à Tête, Doublette et Triplette. La troisième feuille de match est celle de l'arbitre. Elle doit être signée conjointement par les deux capitaines d'équipes et par l'arbitre dès la fin de la rencontre. Vous trouverez, joint à ce dossier, toutes les feuilles d'arbitrage nécessaires pour la saison 2018. Nous vous invitons à en faire les photocopies si nécessaires.

➤ **RAPPORT D'ARBITRAGE**

Le rapport d'arbitrage permet à l'arbitre de nous faire des observations sur le déroulement de la rencontre. Ce document sert également de note de frais réglée par le Comité Régional PACA. Il est à établir en 2 exemplaires. L'exemplaire original est à transmettre au siège du Comité Régional PACA avec la feuille de match, le second est à conserver par l'arbitre en tant que justificatif comptable.

Le rapport d'arbitrage et les feuilles de match doivent être retournés par l'arbitre dans les 72 heures au siège du Comité Régional PACA soit par courrier, email ou fax.

COORDONNEES COMITE DE PILOTAGE

➤ Pour des questions concernant la **règlementation**, veuillez contacter

○ En semaine :

- Le secrétariat du Comité Régional PACA

04 90 86 37 05 ou cr-paca@petanque.fr

○ En week-end de championnat

- Bernadette LEVET au 06 20 98 92 18
- Viviane NOBLE au 06 88 77 43 23

➤ Pour des questions concernant **l'arbitrage**, veuillez contacter

- Bernadette LEVET au 06 20 98 92 18

Hormis les coordonnées du Comité Régional PACA, ces numéros de téléphone vous sont communiqués en cas d'urgence. Merci de ne pas les diffuser sans l'autorisation des personnes concernées.

REGLEMENT INTERIEUR CRC FEMININ PACA 2018

ARTICLE 1 : OBJET, DOMAINE D'APPLICATION ET VALIDITE

- Le Championnat Féminin des Clubs se déroule par Equipes composées de joueuses d'un même club, sous forme de championnat régulier avec classement par divisions associé au principe de montées / descentes sur les 3 niveaux de découpages territoriaux à savoir : Niveau Départemental (sigle obligatoire C.D.C), Niveau Régional (sigle obligatoire C.R.C), Niveau National (sigle obligatoire C.N.C).
- Chaque ligue/Comité Régional doit adjoindre son propre Règlement Intérieur (RI). Le Règlement Intérieur fixe ses spécificités qui ne peuvent aller à l'encontre du règlement national.
- Le Championnat Régional des Clubs Féminin PACA (C.R.C PACA) est la déclinaison régionale du Championnat National des Clubs (C.N.C). Les équipes s'engageant dans le C.R.C PACA seront obligatoirement :
 - issues d'un championnat départemental des clubs où est appliqué le règlement fédéral,
 - issues du CNC 3 suite à une rétrogradation sportive ou administrative,
 - à jour de toute amende contractée en CNC, CRC ou CDC.
- Deux équipes maximum par club peuvent prendre part au C.R.C. La première équipe porte le nom précis du club suivi du N°1, la deuxième le nom précis du club suivi du N°2. Si un club dispose déjà d'une équipe en CNC, l'équipe participant au CRC portera le nom précis du club suivi du N°2.
- Les rencontres se jouent évidemment suivant l'application stricte du règlement de jeu officiel de la FFPJP.

ARTICLE 2 : GESTION DU CHAMPIONNAT REGIONAL DES CLUBS FEMININ

- La gestion du C.R.C-F PACA est placée sous la responsabilité d'un Comité de Pilotage spécifiquement assisté d'un référent.
- Le référent, nommé au sein du Comité Régional PACA, aura en charge :
 - La relation entre les participants et le Comité de Pilotage
 - La concentration des résultats à l'issue de chacune des journées de championnat
 - L'établissement des classements.
- Le Comité de Pilotage National devra assister le référent des Comités de Pilotage Régionaux.
- Le comité de pilotage, mis en place par le comité directeur du Comité Régional PACA, a pour mission
 - De gérer les inscriptions / participations des équipes
 - De constituer les divisions et groupes
 - D'effectuer les tirages au sort
 - D'établir le calendrier des rencontres avec dates, horaires et lieux
 - De gérer les reports de dates (uniquement en cas d'intempéries)
 - De gérer les forfaits éventuels et d'en aviser les clubs concernés
 - De centraliser les résultats et d'actualiser les classements
 - De fixer les montées / descentes des différentes divisions
 - De veiller au bon déroulement du championnat
 - De régler en première instance les litiges éventuels
 - D'archiver tous les documents relatifs au championnat des clubs (Feuilles de matchs, rapports, courriers des clubs)

- Composition du Comité de pilotage pour 2018 :
 - Responsables Comité Régional PACA : Bernadette LEVET (CD 04) - Viviane NOBLE (CD 83)
 - Membres : Jean Pierre NOBLE (CD 83) - Jean-Claude IMBERT (CD 84) – Régis CERUTTI (CD 84) - Claudine CHIGONETTO (CD 05)
 - Représentant du corps arbitral : Patrick LAURENDEAU Arbitre Régional Comité du Var (83)
- Chaque club participant devra désigner un responsable d'équipe, avec si possible une adresse mail. Il sera le correspondant auprès du référent du C.R.C-F PACA. Il pourra être joueur et/ou coach.
- Le règlement de l'édition 2019 sera rédigé par le Comité de Pilotage et sera ensuite approuvé par le comité directeur du Comité Régional PACA lors de la réunion d'ouverture de la saison 2019. Ce règlement définira notamment les modalités de déroulement du C.R.C-F PACA pour l'année 2019.

ARTICLE 3 : C.R.C-F PACA 2018 :
FORMULE – SAISON SPORTIVE – CALENDRIER

- Chaque comité devra renseigner et fournir au plus tard pour le 18 Avril de l'année en cours la fiche d'engagement pour le C.R.C.
- Les frais d'inscription de 50 € par équipe sont payables dès l'inscription par le club ou par le comité, par chèque à l'ordre du Comité Régional PACA FFPJP.
- Le début des rencontres est fixé à 10h00, sans dérogation possible le samedi. L'horaire de reprise de la compétition le dimanche matin sera précisé par l'arbitre le samedi soir.
- Le C.R.C-F PACA 2018 est composé de deux divisions réparties de la manière suivante :

- CRC 1 PACA :

- Un groupe de 10 équipes composé de 9 équipes qui se maintiennent : ABC Draguignan, Boule Atomique Orange, Boule Ferrée Peyruisienne N°1, Boule Sulfureuse, Sporting Boulomane Pradétans, USCASA, Boule de Villevieille, Boule des Pins N°1. Se rajoute Cannes Aero Sport rétrogradé de CNCF.
- Le CRC 1 a été divisé en deux groupes par tirage au sort du comité de pilotage.

CRC 1 A	CRC 1 B
N°1. Boule Sulfureuse	N°1. USCASA
N°2. Sporting Boulomane Pradétans	N°2. Boule de Villevieille
N°3. Boule Atomique	N°3. Cannes Aéro Sport
N°4. Boule Ferrée Peyruisienne 1	N°4. Boule des Pins 1
	N°5. ABC Draguignan

- CRC 2 PACA :

- Un groupe de 7 équipes, avec les derniers de chaque groupe du CRC 2017 à savoir Pétanqueurs du Sapet, Pétanque Boule Embrunaise N°1 et Pétanque Boule Embrunaise N°2. On y ajoute les équipes accédant au CRC à savoir, Boule Ferrée Peyruisienne N°2, Pétanque Antiboise, Boule des Pins N°2, Les Pieds Tanqués.
- Le CRC 2 a été divisé en deux groupes par tirage au sort par le comité de pilotage.

CRC 2 A		CRC 2 B	
N°1. Pétanque Embrunaise 1		N°1. Boule Ferrée Peyruisienne 2	
N°2. Pétanque Antiboise		N°2. Pieds Tanqués	
N°3. Boule des Pins 2		N°3. Pétanqueurs du Sapet	
		N°4. Pétanque Embrunaise 2	

- **Dates choisies les 29 et 30 septembre 2018 au Cannes Aéro Sports : Espace Troncy, Boulodrome Jean Béraudo, 19 Avenue Michel JOURDAN, 06150 CANNES LA BOCCA.**
- **Début le samedi matin à 10h00.**
- **Pour le groupes à 5 équipes, début le samedi matin à 10h et poursuite le dimanche.**

CRC 1A

Date	Arbitres	Lieu			
29 Septembre	LAURENDEAU Patrick LO PINTO Guy	Cannes La Bocca	1 ^{er} Tour 10h	Boule Sulfureuse Boule Atomique	Sporting Boulomane Pradétans Boule Ferrée Peyruisienne 1
			2 nd Tour 14h	Boule Sulfureuse Sporting Boulomane Pradétans	Boule Atomique Boule Ferrée Peyruisienne 1
			3 ^{ème} Tour	Boule Sulfureuse Sporting Boulomane Pradétans	Boule Ferrée Peyruisienne 1 Boule Atomique

CRC 1B

Date	Arbitres	Lieu			
29 Septembre	LAURENDEAU Patrick LO PINTO Guy	Cannes La Bocca	1 ^{er} Tour 10h	USCASA Boule de Villevieille ABC Draguignan	Cannes Aéro Sport Boule des Pins 1 Exempt
			2 nd Tour 14h	USCASA Cannes Aéro Sport Boule des Pins 1	Boule de Villevieille ABC Draguignan Exempt
			3 ^{ème} Tour	USCASA Boule de Villevieille Cannes Aéro Sport	Boule des Pins 1 ABC Draguignan Exempt
30 Septembre		Cannes La Bocca	4 ^{ème} Tour 10h	USCASA Cannes Aéro Sport Boule de Villevieille	ABC Draguignan Boule des Pins 1 Exempt
			5 ^{ème} Tour 14h	Boule de Villevieille Boule des Pins 1 USCASA	Cannes Aéro Sport ABC Draguignan Exempt

- **½ finale et finale le 13 octobre 2018 pour le CRC 1 au boulodrome de Château Arnoux : Complexe Sportif Les Lauzières, Les Lauzières, 04160 CHATEAU ARNOUX SAINT AUBAN**

CRC 2A

Date	Arbitres	Lieu			
29 Septembre	LAURENDEAU Patrick LO PINTO Guy	Cannes La Bocca	1 ^{er} Tour 10h	Pétanque Embrunaise 1 Boule des Pins 2	Pétanque Antiboise Exempt
			2 nd Tour 14h	Pétanque Embrunaise 1 Pétanque Antiboise	Boule des Pins 2 Exempt
			3 ^{ème} Tour	Pétanque Antiboise Pétanque Embrunaise 1	Boule des Pins 2 Exempt

CRC 2B

Date	Arbitre	Lieu			
29 Septembre	LAURENDEAU Patrick LO PINTO Guy	Cannes La Bocca	1 ^{er} Tour 10h	Boule Ferrée Peyruisienne 2 Pétanqueurs du Sapet	Pieds Tanqués Pétanque Embrunaise 2
			2 nd Tour 14h	Boule Ferrée Peyruisienne 2 Pieds Tanqués	Pétanqueurs du Sapet Pétanque Embrunaise 2
			3 ^{ème} Tour	Boule Ferrée Peyruisienne 2 Pieds Tanqués	Pétanque Embrunaise 2 Pétanqueurs du Sapet

ARTICLE 4 : ARBITRAGE – JURY – RESULTATS

- La Comité Régional PACA FFPJP désignera les arbitres pour les rencontres de championnat par équipes de clubs.
- Les frais d'arbitrage et de déplacement des arbitres et du délégué désignés seront pris en charge par le Comité Régional PACA.
- Un jury composé des capitaines de chaque équipe et de l'arbitre devra être affiché sur le lieu des rencontres : il sera chargé de régler tout problème ou litige survenant pendant le déroulement de la rencontre. Si le litige persiste, le Comité de Pilotage statuera en dernier ressort.
- Les feuilles de matches doivent être remplies **exclusivement** par les capitaines d'équipes. Les feuilles de matches, une fois la rencontre terminée devront être cosignées par les deux capitaines d'équipe et par l'arbitre.
- L'arbitre adressera les documents administratifs (feuille de matches, rapport d'arbitrage, rapport d'incident éventuel) **sous 72 heures au siège du Comité Régional PACA par courriel.**
- Les modalités définitives de montées / descentes entre l'échelon départemental et l'échelon régional seront effectives dans le dernier trimestre 2018. Elles seront prises par le comité directeur du Comité Régional PACA en fonction du déroulement de l'édition 2018 du C.R.C et des C.D.C.
- Un club peut refuser la montée obtenue par le classement mais les raisons doivent être motivées par le Président du Club au Comité Directeur du niveau concerné. Une fois le refus de montée accepté, celle-ci est accordée au suivant du classement et ainsi de suite.

ARTICLE 5 : CHARGES DU CLUB ORGANISATEUR

- Le club qui reçoit est responsable du bon déroulement de la rencontre.
- Le club qui accueille une rencontre de championnat doit :
 - Effectuer le traçage des terrains : 6 ou 18 terrains par journée sinon au moins 3 terrains par match (dans ce cas les Tête à Tête se jouent sur 2 tours) TRACAGE IMPERATIVEMENT A LA FICELLE.
 - **FOURNIR DES CERCLES POUR TOUTES LES PARTIES**

- Assurer obligatoirement l'éclairage, la sonorisation et l'accès aux sanitaires
- Assurer l'accueil des différentes équipes
- Prévoir un repas pour l'arbitre (s) le samedi midi ou rembourser celui-ci sur la base de 20 euros maximum (justificatif à fournir par l'arbitre)
- Se charger de la réservation hôtelière pour le délégué et le ou les arbitres désignés qui seront pris en charge par le Comité Régional PACA.
- Mettre à disposition une salle ou un abri pour le secrétariat
- Tenir la table de marque : contrôle des licences, remplissage des feuilles de match
- S'assurer que tous les documents administratifs soient remis à l'arbitre avant son départ.
- **Le club qui reçoit ne doit pas vendre d'alcool (catégorie IV : whisky, pastis, gin, vodka...)**

ARTICLE 6 : FORFAIT et PENALITES FINANCIERES

- Il y a forfait quand une équipe a moins de 3 joueuses.
- Une équipe forfait pour une rencontre doit s'acquitter d'une amende de 100 € à l'ordre du Comité Régional PACA FFPJP. L'abandon en cours de journée ou de match équivaut à un forfait avec application des amendes relatives (100 €).
- Une équipe peut concourir avec 3 joueuses. Cette équipe perdra 1 tête à tête, 1 doublette, mais ne sera pas considérée comme forfait pour la rencontre.
- Un club sachant qu'une de ses équipes est « forfait » a pour obligation de prévenir son ou ses « adversaires » ainsi que le responsable du Comité de Pilotage par téléphone au plus tard la **veille de la rencontre afin que l'arbitre puisse être informé.**
- **A défaut, les frais de déplacement de l'arbitre qui n'aura pu être informé, seront facturés au club forfait.**
- Cette disposition ne dispense pas le club de l'amende pour forfait.
- L'équipe prévenue du forfait de son adversaire, ne sera pas obligée de se déplacer pour cette rencontre. On considère qu'elle remporte le match 19 à 0 (3 points et goal-average de + 19).
- Le retrait d'un club de la compétition, après élaboration du calendrier des rencontres est considéré comme forfait général avec les mêmes amendes et sanctions sportives prévues. L'absence d'une équipe pour la première journée entraîne un forfait général (600€).
- Un forfait enregistré pour la dernière journée entraînera une amende de 400 Euros.
- En cas de forfait général, tous les résultats précédents de l'équipe sont annulés.
- Le forfait général d'une équipe se déclare par courrier signé du Président du Club au référent du Comité de Pilotage accompagné du chèque correspondant au montant de l'amende à libeller à l'ordre du Comité Régional PACA FFPJP.
- Le secrétariat du Comité Régional PACA établit une facture au club dont une équipe a fait forfait avec indication précise des conditions (nom précis et n° de l'équipe en CRC, date, lieu et nombre de matchs + forfait général éventuel) amenant au montant total à verser.
- Cette facture sert de justificatif comptable aux 2 parties.
- En cas de non-paiement de l'amende par le club concerné, le montant dû sera déduit sur les indemnités versées aux comités pour les équipes qualifiées au titre de la Ligue.

ARTICLE 7 : TENUE VESTIMENTAIRE

- Toutes les joueuses d'une même équipe mentionnées sur la feuille de match devront porter une tenue « club » identique (de même logo et de même couleur), y compris pour le tête à tête. Le port de publicité est autorisé suivant nos textes en vigueur.

- La joueuse qui n'aura pas la même tenue que ses partenaires ne sera pas autorisée à jouer.
- **Le port du jean est interdit**

ARTICLE 8 : SANCTIONS SPORTIVES

- Fautes à prendre en considération (c'est à dire autres que celles correspondant au Règlement de Jeu qui sont du ressort des Arbitres et Jurys) comme par exemple :
 - Composition d'équipe non respectée
 - Remplacement de joueur non signalé ou conditions de remplacement non respectées
 - Refus de disputer un match
 - Forfait général avant (après constitution des groupes et / ou élaboration du calendrier) et en cours de compétition
 - Ethique sportive bafouée, parties non disputées
 - Match « arrangé »
 - Abandon en cours de match ou de journée
 - Refus de règlement des amendes dues
- Tous les cas non prévus seront traités directement par le Comité Directeur du Comité Régional PACA sur proposition du groupe de pilotage.
- En plus des sanctions administratives (amendes) une équipe de club peut se voir infliger des sanctions sportives par les mêmes structures que ci-dessus pouvant aller de la pénalité de points à la rétrogradation d'une ou plusieurs divisions, voire l'exclusion du championnat des clubs régional.

ARTICLE 9 : AFFAIRES DISCIPLINAIRES ET CONDITIONS D'APPELS

- Dans tous les cas, même après décision de jury, c'est la Commission Régionale de Discipline qui est saisie. L'appel sera effectué devant la Commission Nationale de la FFPJP.
- L'appel de décision du jury se fera suivant le Code de Procédure de la FFPJP.

ARTICLE 10 : COMPOSITION DES EQUIPES ET REMPLACEMENTS

- La composition des équipes est ouverte à la catégorie féminine (jeunes, seniors, vétérans). Chaque équipe est placée sous la responsabilité d'un « capitaine » qui peut être coach mais également joueur.
- Le fait de participer au CRC n'interdit pas aux féminines de jouer dans leur CDC respectif.
- La composition des équipes est laissée libre au club. Le Comité Régional PACA FFPJP n'entend pas s'ingérer dans ce domaine qui appartient au club et à son éthique sportive.
- La composition des doublettes et des triplètes est effectuée librement par la capitaine d'équipe avant chaque phase de la rencontre et n'est portée à la connaissance des adversaires qu'une fois le tirage au sort réalisé.
- Est déclarée forfait l'équipe qui ne correspond pas à ce critère.
- Les équipes sont constituées de 4 joueuses mais les feuilles de match présentées avant le début de chaque rencontre peuvent comporter jusqu'à 6 joueuses (soit 2 remplaçantes maximum).
- Les remplacements éventuels en cours de match peuvent intervenir en cours de parties sauf pour le Tête à Tête. Dans les parties doublettes et triplètes d'un même match il est permis de remplacer 1 joueuse dans l'une et/ou l'autre équipe et donc d'utiliser les 2 remplaçantes. Par contre on ne peut pas remplacer 2 joueuses dans une même doublette ou une même triplète.

- Chaque remplacement envisagé doit être signalé par la capitaine de l'équipe, au capitaine de l'équipe adverse et à l'arbitre, et opéré avant le jet du but de la même suivante.
- Dans tous les cas la joueuse sortie ne peut entrer en tant que remplaçante dans une autre partie du même match. Toute sortie est définitive.
- Du fait que l'on puisse disputer plusieurs matches sur une journée, l'unité de rencontre est le MATCH et donc, la composition des équipes à chaque match peut être différente.
- **Un seule joueuse mutée extra départemental en 2017 est autorisée par équipe.**

ARTICLE 11 : DEROULEMENT DES MATCHES et ATTRIBUTION des POINTS

- Chaque rencontre comprend 4 parties en Tête à Tête ; 2 parties en doublettes ; 1 partie en triplettes qui rapportent respectivement 2, 4 et 6 points au club.

Ordre des parties :

- Phase 1 : 4 Tête à Tête à 2 points, Total 8 pts
- Phase 2 : de 2 doublettes à 4 pts, Total 8 pts
- Phase 3 : 1 triplette à 4 pts, Total 4 pts + 1 tir de précision simplifié à 4 pts total 4 pts

Déroulement de l'épreuve de tir simplifiée :

- Cercle de tir de 1m de diamètre (cercle de placement de la boule cible)
- Cercle de lancer de 0.5m de diamètre (cercle de lancer / position du tireur)
- Le tir s'effectue uniquement à la distance de 7.5m sur 2 tours c'est-à-dire que chacune des 4 tireuses aura 4 boules à tirer
- Liste de 4 joueuses préétablie par les capitaines avant le tir (1 joueuse par équipe)
- A chacun des 2 tours le tir s'effectue sur des boules placées au centre du cercle de tir en opposant 1 à 1, en alterné, les joueurs dans l'ordre de la liste
- La désignation de l'équipe qui débute le tir se fait par tirage au sort
- Les points sont comptabilisés par la table de marque par annonce de l'arbitre principal (ou personne) placé au cercle de la surface de tir après validation du tir (jugement des pieds dans le cercle) par le 2^{ème} arbitre (ou personne) placé au pas de tir
- 1 point pour la boule touchée restant dans le cercle de tir
- 3 points pour la boule touchée et sortie du cercle de tir
- 5 points pour le carreau restant dans le cercle de tir
- L'équipe ayant totalisé le plus grand nombre de points à la fin des 2 tours remporte le match
- En cas d'égalité après les 2 tours on procèdera à l'épreuve de tir appelée « mort subite » aux mêmes conditions que dans les 2 tours, sauf que le match est perdu par l'équipe qui aura, la première, simplement manqué la boule cible. Ceci à la condition évidente que chaque équipe ait tiré le même nombre de boules.

Total du match : 8+8+4+4 = 24 points

Le système de points est établi de sorte que le match nul soit possible.

Le total des points (max = 24) est effectué en fin de rencontre pour déterminer le résultat du match.

(*) Cas particulier d'égalité dans l'épreuve de tir de précision : les 4 points seront partagés entre les 2 équipes (2 points/équipe).

ARTICLE 12 : CRITERES DE CLASSEMENT GENERAL DES EQUIPES

Il est attribué à chaque équipe de club :

- 3 points pour une victoire,
- 2 points pour un match nul,
- 1 point pour une défaite,
- 0 point pour un forfait.

Un match gagné par forfait vaut 3 points mais avec un goal-average de 13 – 0 en faveur de l'équipe ayant subi le forfait.

L'épreuve de Tir pouvant donner trop de points d'écart le goal-average du Tir sera comptabilisé avec +6 points max. Quel que soit le résultat de l'épreuve le goal-average ne peut excéder 6 points.

Le classement général des équipes prend en compte, dans l'ordre :

1. Total des points marqués
2. Goal-average particulier (*)
3. Goal-average général (différence des points Pour et Contre)
4. Le total de points de rencontres le plus élevé (points Pour)

(*) Cas d'égalité parfaite de points au classement : pour départager 2 équipes qui seraient dans ce cas, la priorité est donnée à l'équipe qui a remporté la rencontre les opposants individuellement.

En cas de nul entre les concernés, s'applique le critère 3 puis le critère 4.

En cas d'égalité entre 3 ou plusieurs équipes après le critère 1 s'applique le départage par la règle du « mini championnat » entre les équipes concernées. Suite à ce classement si l'une des équipes est première elle prend la préséance sur les 2 et plus des autres équipes, et dans le cas d'égalité subsistant entre 2 ou plus d'équipes on applique dans l'ordre des critères 2 à 4.

**TOUT POINT NON PREVU PAR CE REGLEMENT INTERIEUR
SERA EXAMINE PAR LE COMITE DE PILOTAGE**

ANNEXES



**COMITÉ
RÉGIONAL
PACA F.F.P.J.P.**

PÉTANQUE &
JEU PROVENÇAL

CRC FEMININ EDITION 2018 FEUILLE DE MATCH

À renvoyer par l'arbitre de la compétition
Dans les 72 heures au siège du Comité Régional
Accompagnée du rapport d'arbitrage
Comité Régional PACA FFPJP
50 AVENUE SAINT RUF – 84000 AVIGNON
Fax : 04 32 74 07 40 – cr-paca@petanque.fr

**Valeur des parties: Tête à Tête = 2 pts / Doublette = 4 pts / Triplette = 4 pts et tir
précision = 4 pts**

GROUPES : GROUPE 1 GROUPE 2 GROUPE 3

Date:

.....

Lieu :

.....

Equipe N° -----

A

Club:

Equipe N° -----

B

Club:

Coach Equipe A - N°Licence

Nom : Prénom :

Coach Equipe B - N°Licence

Nom : Prénom :

A

Composition des Equipes

B

	Nom - Prénom	N° Licence
1		
2		
3		
4		
5		
6		

	Nom - Prénom	N° Licence
1		
2		
3		
4		
5		
6		

CHAMPIONNAT FEMININ PAR EQUIPES ORDRE des RENCONTRES & FEUILLE de RESULTATS

Club de :	A	contre	Club de :	B
-----------	---	--------	-----------	---

TETE A TETE		SCORE	PTS
1			
2			
3			
4			
S/TOTAL PTS →			

contre
contre
contre
contre

TETE A TETE		SCORE	PTS
1			
2			
3			
4			
S/TOTAL PTS →			

DOUBLETTES		SCORE	PTS
1			
2			
1			
2			
Joueur remplacé n°1 :			
Joueur remplaçant n° 1 :			
Joueur remplacé n°2 :			
Joueur remplaçant n°2 :			
S/TOTAL PTS →			

contre
contre

DOUBLETTES		SCORE	PTS
1			
2			
1			
2			
Joueur remplacé n°1 :			
Joueur remplaçant n° 1 :			
Joueur remplacé n°2 :			
Joueur remplaçant n°2 :			
S/TOTAL PTS →			

TRIPLETTE		SCORE	PTS
1			
2			
3			
TIR DE PRECISION			
NOM - PRENOM			
1			
Joueur remplacé n°1 :			
Joueur remplaçant n° 1 :			
S/TOTAL		PTS →	

contre
contre

TRIPLETTE		SCORE	PTS
1			
2			
3			
TIR DE PRECISION			
NOM - PRENOM			
1			
Joueur remplacé n°1 :			
Joueur remplaçant n° 1 :			
S/TOTAL		PTS →	

Total Général Equipe A	PTS →	
-------------------------------	--------------	--

Total Général Equipe B	PTS →	
-------------------------------	--------------	--

Gagnante Equipe N° _____	du Club :	_____
Perdante Equipe N° _____	du Club :	_____
	Match nul	---
	entre A et B	

Signature Capitaine Equipe A

Nom - Prénom & Signature de l'Arbitre

Signature Capitaine Equipe B



**COMITÉ
RÉGIONAL
PACA** F.F.P.J.P.
PÉTANQUE &
JEU PROVENÇAL

Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Comité Régional PACA FFPJP

50 Avenue St Ruf – 84000 AVIGNON – Tel : 04 90 86 37 05 – Fax : 04 32 74 07 40

Email : cr-paca@petanque.fr

Retrouvez toute l'actualité sur notre site Internet : www.petanque-pacaffpjp.org

RAPPORT D'ARBITRAGE C.R.C PACA 2018

A établir en 2 exemplaires : un exemplaire à transmettre au Comité Régional PACA avec les feuilles de match, un autre à conserver par vos soins en tant que pièce comptable.

RENCONTRE

Division : CRC 1 CRC 2 CRC FEMININ
 Journée : Date :
 Club qui reçoit :
 Adresse complète :
 Responsable du club : Téléphone :

DEROULEMENT (Observations à remplir par l'arbitre) :

Traçage des jeux :
 Eclairage, sonorisation, sanitaires :
 Accueil :
 Salle pour secrétariat :
 Table de marque :
 Comportement des joueurs :
 Forfait :
 Tenues Homogènes :

FRAIS D'ARBITRAGE

Nom et prénom de l'arbitre :

A) Indemnité forfaitaire : 80 €
 B) Frais de déplacement : Km x 0,30 € =
 Ville de départ Ville d'arrivée

C) Frais de Péage €

TOTAL (A+B + C) : €